



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Subventions octroyées, date limite du 15 septembre 2025 – Programme Équinoxe pour artistes autochtones

Fredericton, le 5 novembre 2025 – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) annonce les résultats du programme Équinoxe pour artistes autochtones pour la date limite du 15 septembre 2025. **Onze (11)** subventions ont été octroyées par un jury composé d'artistes professionnels, pour un total de **100 006,65 \$**.

Le programme **Équinoxe** soutient les artistes, les commissaires et les collectifs autochtones dans la création artistique, le développement professionnel et le renforcement des capacités. Apprenez-en davantage au sujet de ce programme sur [cette page](#).

Les artistes suivants ont reçu des subventions dans le cadre de ce programme :

Création de nouvelles œuvres

Audrey Arsenault	Fredericton	Métiers d'art	10 000,00 \$
Asha Bear	Neqotkuk	Arts médiatiques	10 000,00 \$
Melcolm Beaulieu	Fredericton	Arts multidisciplinaires	10 000,00 \$
Emma Hassencahl-Perley	Neqotkuk	Arts visuels	10 000,00 \$
Ann Paul	Fredericton	Arts visuels	7 455,00 \$
John Thornton	Bloomfield	Arts médiatiques	8 000,00 \$
Dylan Ward	Fredericton	Musique	9 050,00 \$
Sgoagani Wecenisqon	Esgenoôpetitj	Métiers d'art	8 000,00 \$
Oakley Wysote Gray	Listuguj	Métiers d'art	9 876,65 \$

Connexions

Willow Francis	Esgenoôpetitj	Métiers d'art	7 625,00 \$
Ramona Solomon	Bilijk	Arts multidisciplinaires	10 000,00 \$

Aperçu des résultats

<u>Demandes évaluées</u> 20	<u>Subventions octroyées</u> 11	<u>Taux de succès</u> 55,0 %
<u>Montant total demandé</u> 187 764,41 \$	<u>Montant total octroyé</u> 100 006,65 \$	<u>Taux de financement</u> 53,3 %

3 bénéficiaires sur 11 (27,3 %) n'avaient jamais reçu de subvention d'artsnb auparavant.

La distribution par discipline artistique des demandes évaluées pour cette date limite du programme est : 0 en architecture, 6 en métiers d'arts, 0 en danse, 2 en arts littéraires, 2 en arts médiatiques, 6 en arts multidisciplinaires, 2 en musique, 0 en théâtre, et 2 en arts visuels.

Des informations supplémentaires sur la distribution par discipline artistique sont disponibles [ici](#).

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de



financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère fournit également un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.

-30-

Contact médias :

Audrée Hamelin-St-Amour, Agente des communications, comm@artsnb.ca, 506-259-9776